

DECISION 1(IX)

PROJETS ET ACTIVITES PREALABLES AUX PROJETS

Le Conseil international des bois tropicaux,

Ayant examiné, à sa neuvième session, les recommandations des trois Comités permanents sur les projets présentés dans les documents PCF(VII)/D.1 Rev.1, PCF(VII)/15 et PCI(VII)/16,

1. Décide

(i) D'approuver les projets suivants:

PD 118/90 (M)	Séminaires de formation aux statistiques en matière de forêts et commerce des bois
PD 95/90 (F)	Aménagement de la Forêt nationale Alexander von Humboldt, Phases I, II, III
PD 97/90 Rev.1 (F)	Prospection en plusieurs étapes de la Forêt nationale de Tapajós
PD 98/90 Rev.1 (F)	Aménagement de la Forêt nationale de Tefé Etat d'Amazonas)
PD 99/90 Rev.1 (F)	Aménagement de la Forêt nationale de Rio Prêto (Etat d'Espirito Santo)
PD 100/90 Rev.1 (F)	Aménagement de la Forêt nationale d'Ibirama (Etat de Santa Catarina)
PD 101/90 Rev.1 (F)	Etudes de cas en matière d'aménagement forestier durable
PD 103/90 Rev.1 (F)	Formation et perfectionnement du personnel forestier en matière de foresterie communautaire
PD 104/90 Rev.2 (F)	Etude des normes d'aménagement des forêts de montagne à diptérocarpacées au Sarawak, du point de vue de l'aménagement des bassins versants

/...

PD 105/90 Rev.1 (F)	Unité modèle d'aménagement forestier
PD 106/90 Rev.1 (F)	Aménagement du Sanctuaire de vie sauvage de Lanjak-Entimau en Aire de protection intégrale
PD 110/90 Rev.1 (F)	Etudes d'accroissements et de rendements en vue de l'aménagement forestier - Phases I et II
PD 111/90 Rev.1 (F)	Evaluation du potentiel biologique des forêts du Sarawak pour la croissance des arbres, les accroissements et les rendements
PD 112/90 Rev.1 (F)	Analyse de systèmes, modélisation et système d'information géographique (GIS) hiérarchisé pour la recherche, l'aménagement et la mise en valeur des forêts du Sarawak
PD 114/90 (F)	Séminaires sur la conservation et l'utilisation durable des forêts de mangrove dans les régions Amérique Latine et Afrique
PD 115/90 Rev.1 (F)	Restauration des forêts naturelles
PD 116/90 (F)	Techniques forestières appropriées
PD 92/90 Rev.1 (I)	Etude de coûts et rendements dans l'industrie du sciage en Bolivie
PD 93/90 (I)	Introduction d'essences secondaires dans l'industrie du contreplaqué en Amazonie
PD 102/90 (I)	Mise au point de la fabrication, à partir d'essences tropicales, de panneaux à longues particules destinés à la construction de maisons préfabriquées
PD 107/90 (I)	Stratégies d'industrialisation forestière durable au Sarawak
PD 108/90 (I)	Etude de développement des industries forestières
PD 117/90 Rev.2 (M,F,I)	Conférence forestière mondiale pour la promotion de l'aménagement durable des forêts tropicales

/...

- (ii) D'autoriser le financement en vue d'exécution immédiate des projets suivants:

PD 118/90 (M)
PD 2/87 (F) [partiellement financé]
PD 77/90 (F)
PD 95/90 (F) Phase I
PD 97/90 Rev.1 (F)
PD 99/90 Rev.1 (F)
PD 103/90 Rev.1 (F)
PD 104/90 Rev.2 (F)
PD 105/90 Rev.1 (F)
PD 106/90 Rev.1 (F)
PD 115/90 Rev.1 (F)
PD 116/90 (F)
PD 37/88 Rev.3 (I) Phase II
PD 93/90 (I)
PD 102/90 (I)
PD 108/90 (I)
PD 117/90 Rev.2 (M,F,I)

- (iii) D'autoriser le financement en vue d'exécution immédiate, dès que des fonds affectés seront disponibles sur le Compte spécial, des projets suivants approuvés à cette session:

PD 98/90 Rev.1 (F)
PD 100/90 Rev.1 (F)
PD 101/90 Rev.1 (F)
PD 110/90 Rev.1 (F)
PD 111/90 Rev.1 (F)
PD 112/90 Rev.1 (F)
PD 114/90 Rev.1 (F)
PD 92/90 Rev.1 (I)
PD 107/90 (I)

- (iv) D'autoriser le financement en vue d'exécution immédiate, dès que des fonds affectés seront disponibles sur le Compte spécial, des projets suivants approuvés à des sessions antérieures:

PD 1/87 (M)
PD 66/89 (M)
PD 7a/87 Rev.1 (M) Phase II
PD 2/87 (F)
PD 55/89 (F)
PD 81/90 (F)
PD 83/90 (F,I)
PD 85/90 (F)
PD 88/90 (F)
PD 43/88 Rev.2 (I)
PD 48/88 Rev.1 (I)
PD 65/89 (I)
PD 67/89 (I)
PD 80/90 (I)

/...

- (v) D'autoriser un financement complémentaire et une extension pour l'exécution des projets suivants:

PD 60/89 (M,F,I) [200 000 Florins]

PD 73/89 (M,F,I) [260 000 \$EU]

- (vi) D'autoriser le financement du projet PD 2/87 (F) pour permettre de poursuivre son exécution partielle (430 000 \$EU)

2. Note la décision des Comités permanents d'exécuter les activités et pré-projets suivants:

- (a) Utilisation multiple durable des forêts [PCF(VII)/7] (276 958 \$EU)
- (b) Elimination progressive de la vente de bois provenant de forêts non aménagées: I - Evaluation des disponibilités futures d'acajou et méthodes propres à assurer une production soutenue [PCI(VII)/5] (337 400 \$EU)
- (c) Réunion technique pour étudier les possibilités de choix forestiers [PCF(VII)/10 Rev.1] (100 000 \$EU)
- (d) Renforcement institutionnel du Laboratoire des produits forestiers de l'IBAMA [PCI(VII)/6] (56 000 \$EU)
- (e) Développement des ressources humaines du secteur forestier au Sarawak [PCI(VII)/7] (151 184 \$EU)
- (f) Rédaction par un groupe de travail d'un projet de document OIBT sur les "Incitations à l'aménagement des forêts tropicales".
- (g) D'autoriser le financement de services de consultants en vue d'exécuter certaines activités incluses dans le Programme de travail pour 1991, pour réaliser le Plan d'action du Comité de l'industrie forestière (50 000 \$EU).

3. Autorise le financement des activités et pré-projets ci-dessus pour exécution immédiate.

4. Demande au Directeur exécutif de faire tous ses efforts pour obtenir un financement pour l'exécution prioritaire du projet PD 55/89 (F) "Activités de recherche-développement dans le cadre d'opérations d'aménagement des forêts denses de Côte d'Ivoire: détermination d'une typologie forestière basée sur les interventions sylvicoles", et d'en rendre compte au Conseil à sa dixième session.

5. Prie instamment les membres d'envisager le financement des projets approuvés pour lesquels des fonds ne sont pas immédiatement disponibles.

/...

6. Appelle les membres à envisager d'apporter des contributions non affectées au Fonds spécial, et décide que ces contributions ne seront pas allouées pour des projets approuvés sans l'autorisation préalable du Conseil.

7. Conscient du déséquilibre actuel entre les contributions et la répartition de fonds pour le financement des projets, appelle les pays membres tant producteurs que consommateurs à prendre les mesures nécessaires pour remédier à moyen terme à cette situation.
